

syndicalisme universitaire

N° 640 DU 10 DECEMBRE 1974



CFDT

des décisions importantes

Le bureau national général du S.G.E.N.-C.F.D.T., qui regroupe tous les secrétaires académiques et les membres de la commission permanente, s'est réuni le 5 décembre.

Il a longuement analysé la situation générale et le déroulement de la dernière période d'action (17 octobre - début décembre) pour en tirer comme premières conclusions :

- Procéder, à tous les niveaux de délibération collective, à une analyse syndicale de la situation et de l'action et à la préparation de la poursuite de cette action ;

- **Demander à la Confédération, en apportant notre contribution, un document sur les mêmes problèmes, qui clarifie et mette en évidence la stratégie confédérale ; faute de quoi, les diverses décisions prises ou à prendre risquent de n'être pas comprises ou de perdre leur sens ;**

- Répondre aux attaques lancées contre la C.F.D.T. et le S.G.E.N.-C.F.D.T. par la F.E.N. et des syndicats de la F.E.N. ; il n'est pas question de se livrer à une querelle de boutiques, mais de montrer que s'affrontent deux

conceptions différentes du syndicalisme, l'une liée au mouvement ouvrier, l'autre « autonome » et empêtrée dans la politique contractuelle. C'est aussi en ces termes que le bureau confédéral de la C.G.T. a posé publiquement le problème.

- Renforcer l'outil syndical qu'est le S.G.E.N.-C.F.D.T. par des adhésions nouvelles (voir « S.U. » du 3.12.74, p. 3).

Le bureau national général a ensuite examiné la **poursuite de l'action syndicale**.

Il appelle ses sections à participer à la journée nationale C.F.D.T. - C.G.T. sur l'emploi en étant présentes, le **12 décembre**, dans les rassemblements, délégations et manifestations qui seront organisées au plan interprofessionnel.

Il a réaffirmé, à l'unanimité, sa volonté de poursuivre l'**action « effectifs-emploi-conditions de travail »**, lancée par le congrès national du S.G.E.N.-C.F.D.T. en mars 1974 ; elle sera étendue au plus grand nombre possible de catégories de personnels, y compris de service et d'administration.

Le S.G.E.N.-C.F.D.T. appelle donc ses sections à organiser la seconde phase de cette action au cours du **deuxième trimestre** scolaire. Les modalités en seront précisées par délibération collective à la base et coordonnées par les secrétaires départementaux et académiques ; la définition de nouvelles modalités de travail et les dédoublements de classes seront utilisés pour remettre concrètement en question les rapports dans le travail et les obstacles à la recherche de l'égalité des chances pour les jeunes en formation.

Cependant, le S.G.E.N.-C.F.D.T. s'adresse à nouveau au ministre de l'Education nationale pour demander des négociations sur les effectifs des classes, l'emploi et les conditions de travail de tous les personnels. Si ces négociations ne sont pas ouvertes ou n'aboutissent pas, le S.G.E.N.-C.F.D.T. retiendra comme modalité d'action pour la rentrée de **septembre 1975** une nouvelle phase de son action « effectifs-emploi-conditions de travail ».

Roger LEPINEY

Participer le 12 décembre à la journée CFDT-CGT sur l'emploi.



de repère

- enseignement spéciaux : titularisation ? 2
- spécial 1er degré 3 à 6
- spécial Supérieur-Recherche-Bibliothèques 7 à 10
- lycées, C.e.s. : les mouvements 1974 11 à 13
- C.e.t. : quelle action commune ? 14
- Déclaration SGEN-SNETP 15
- formation continue 14-15
- P.e.g.c., voie III : tranches de vie 16

Titularisation d'auxiliaires

un « bon » exemple... d'arbitraire et d'injustice !

Après 10 ans d'action syndicale (depuis l'intégration des titulaires) la section des Enseignements spéciaux du S.G.E.N.-C.F.D.T. obtient enfin qu'un statut permette la titularisation des auxiliaires dans un cadre préfectoral des « Maîtres-Délégués de Dessin, Musique, Education physique dans les écoles primaires de la Ville de Paris. »

Bien des paroles rassurantes ont été prodiguées : « on sauvegarderait la situation de la totalité du personnel », « on titulariserait, évidemment, tous les plus anciens »...

Mais, les faits démentent ces promesses :

- Octobre 74.

Les intégrations au choix sur dossiers **ONT ETE FAITES ARBITRAIREMENT** en l'absence de toute représentation syndicale. 20 % de M.A. 1ère et 2e catégorie éliminés, par un jury dont le Président était M. PRIEUR, Directeur des Enseignements de PARIS :

10 d'entre eux ont plus de 20 ans de service !

Leurs rapports administratifs sont égaux ou supérieurs à ceux des admis... Ils n'ont pas le droit de savoir pourquoi « on leur inflige cette humiliation et ce préjudice.

La riposte immédiate du S.G.E.N. aura au moins forcé l'Administration à leur accorder le bénéfice (!) de se présenter au concours réservé aux M.A. 3ème et 4ème catégories.

● On sait d'avance que 46 % environ des candidats en EPS échoueront, faute de postes votés par le Conseil de Paris (concours en janvier 75) et seront réduits au chômage.

Cette sélection se fera sur des épreuves ne permettant pas d'apprécier la valeur pédagogique : interrogation devant un jury sans élève, avec un « entretien » de coefficient double.

● Enfin, 4 heures hebdomadaires de travail en plus, pour 200 à 500 F mensuels en moins ! (sans compter les rachats de points de retraite). C'est payer cher le droit de garder son emploi et l'accès à la sécurité après 10, 20 et 30 ans de service !

Ce déclassement pouvait être évité si, comme le demandait le S.G.E.N., on avait accordé l'échelle indiciaire des P.E.G.C. (justifiée par les titres de ces personnels et leur spécialisation) et si l'ancienneté totale comptait dans le reclassement.

L'Académie de Paris porte ces problèmes au niveau Rectoral ; le secteur National d'Action Revendicative et l'U.F.F.A. C.F.D.T. au niveau des ministères de tutelle.

Il faut obtenir :

— le réexamen des dossiers des non-admis aux premières intégrations,

— le maintien des droits acquis : maxima de service, et salaires,

— un plan de titularisation de tous les auxiliaires pour éviter le chômage.

La presse alertée n'a guère fait écho à ces problèmes qui concernent pourtant 700 personnes.

La section des Enseignements Spéciaux a besoin d'urgence de la solidarité de tout le syndicat dans son action dure actuelle : pétitions diffusion de tracts, affichage, délégations et manifestations.

F. BEAUPLÉ

élections au C.E.G.T.

1er tour 20 janvier 1975.
2ème tour 3 mars 1975.

SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

Bulletin hebdomadaire du SGEN-CFDT

Directeur de la publication : Jacques George

Rédacteur en chef : Alain Fouqué.

Abonnement : 60 F

Supplément

Recherche-Formation : 20 F.

Syndicat général de l'Education Nationale CFDT.

5, rue Mayran - 75009 PARIS.

526.72.31 - 526.53.79 - 280.62.43.

Imprimerie spéciale de S.U. 76190

YVETOT

les nouveaux salaires

Compte tenu des tableaux d'indices publiés dans le n° 634 de « S.U. », le CALCUL DES NOUVEAUX TRAITEMENTS s'effectue, suivant le processus général indiqué dans ce même numéro, p. 13 :

● A PARTIR DES NOUVELLES VALEURS DU POINT D'INDICE REEL

- de 7,399 (au 1er novembre),
- de 7,565 (au 1er décembre),

● Dans les deux cas, en appliquant les NOUVEAUX POURCENTAGES SUIVANTS POUR L'INDEMNITE DE RESIDENCE.

- 13 % en 1ère zone,
- 11 % en 2e zone,
- 9,5 % pour les autres zones.

● Pour la COTISATION DE SECURITE SOCIALE, en notant que l'indice qui marque la limite supérieure du taux variable est :

- l'indice 313 (au 1er novembre),
- l'indice 306 (au 1er décembre).

● Pour la COTISATION M.G.E.N., en notant qu'au-delà de l'indice 712, le plafond est de :

- 105,51 (au 1er novembre),
- 107,72 (au 1er décembre).

à noter

agents — op — labo

Durant la période de congés de Noël s'étendant du 21.12.74 au soir au 3.1.75 au matin.

Les agents de service devront effectuer 2 jours de travail de 8 heures. (Extrait d'une circulaire 74.392 du 28.10.74 B.O. n° 40).

éducation physique sportive

Mouvement 1975-76

Les demandes de mutation doivent être remises aux chefs d'établissement pour le 20.12.74.

(Aucune liste de postes vacants ou créés ne fera l'objet d'une publication au B.O.E.N....)

la poursuite de l'action

Le Bureau National de la section du 15/11/74 a débattu de l'action collective. Il a confirmé la participation de la section 1er degré aux actions générales du SGEN-CFDT, aux actions Fonction Publique CFDT-CGT et aux actions confédérales CFDT et CGT.

En ce qui concerne plus particulièrement l'action revendicative de la section, trois points ont été débattus :

la campagne d'information maternelle

Cette campagne connaît un vif succès et nous avons dû procéder au tirage des moyens mis à la disposition des sections départementales (tracts et affiches). Cette action doit se poursuivre.

L'objectif, au-delà de la sensibilisation nécessaire, est d'aboutir à la prochaine rentrée, si cela n'a pu être fait cette année, à une véritable action de limitation des effectifs.

l'action effectifs-emploi

Des départements ont lancé un mot d'ordre de limitation des effectifs en maternelle, cette action continue et doit être reconduite l'an prochain.

Pour les actions locales, trois principes à respecter :

- l'information préalable des parents est essentielle, il faut avoir au moins leur soutien

- aucun enfant ne doit rester sans surveillance

- c'est, pour l'instant, une action limitée dans le temps : une succession d'actions courtes ayant plus d'impact qu'une action unique prolongée

L'information préalable doit être soigneusement préparée. Il est nécessaire d'arriver à un contact réel avec les parents pour qu'au-delà du soutien, ils deviennent vraiment porteurs de la revendication. Il faut aussi contacter les UL et UD CFDT, les associations familiales...

La surveillance des élèves pose plus de difficultés. Il n'y a pas de formule utilisable partout. Ici et là des possibilités ont été avancées : un instituteur gardant dans la cour ses élèves et le reliquat des autres classes, des collègues déchargés ou travaillant à mi-temps assurant volontairement cette surveillance, parents surveillant avec un instituteur, parents gardant volontairement leur enfant à la maison... A chacun d'y réfléchir.

Nous ne serons crédibles dans l'opinion publique que si nous montrons concrètement que nous réclamons 25 élèves par classe pour pratiquer une autre pédagogie. Il est donc essentiel de modifier notre pratique

en ce sens pendant l'action et notamment de travailler en équipe pédagogique.

L'action entreprise est aussi à relier aux problèmes d'emploi des normaliens et de stagiarisation des remplaçants.

Une action de ce type doit recevoir, avant, pendant et après, le maximum de publicité. C'est une tâche à préparer soigneusement et qui concerne, non seulement les écoles où se déroule l'action, mais l'ensemble de la section départementale.

la réforme haby-lesur

Après une série d'audiences, le SGEN-CFDT a une vue globale de la réforme. Vous trouverez les éléments d'information dans ce S.U. Ces éléments serviront de base pour votre information mais aussi pour celles des collègues, des parents, des travailleurs CFDT... Dans ce combat, chaque adhérent doit jouer son rôle à son niveau.

Une information intense, très décentralisée, de l'opinion publique est absolument indispensable. Les institutrices et instituteurs SGEN-CFDT, comme l'ensemble du syndicat, sauront prendre leurs responsabilités.

Jean Excoffier

formation initiale des remplaçants

Tous les remplaçants de deuxième année devraient bénéficier d'une année de formation professionnelle à l'Ecole Normale. Malheureusement, la dotation 1973-74 déjà réduite à 2 600 places a été amputée et ramenée à 2 200.

Conséquence : moins de remplaçants en stage donc diminution des décharges hebdomadaires de concertation pédagogique qu'ils assuraient aux maîtres d'application.

La pression unitaire des catégories (remplaçants, professeurs, maîtres d'application) et des syndicats vient de remporter un net succès à l'Ecole Normale de Versailles : 5 nouveaux remplaçants vien-

nent s'ajouter aux 18 primitivement prévus et accompliront le stage de formation.

D'autres actions sont en cours à Saint-Germain, Metz, etc.

au crédit de l'action corporative

Depuis deux ans le SGEN 1^{er} Degré a entrepris de nombreuses démarches auprès du Ministère pour l'extension à certaines catégories « oubliées » d'indemnités statutaires dont bénéficiaient d'autres instituteurs.

Deux décrets, parus au BO (1) confirment les promesses qui nous avaient été faites récemment et dont nous avions fait état dans les bulletins spécialisés.

Les directeurs des Ecoles Nationales 1er degré voient enfin leur carrière alignée sur celle des Directeurs d'E.N.P. et vont bénéficier d'une bonification indiciaire de 120 points soumise à retenue pour pension. Nous demandons la prise en compte de cette disposition pour les Directeurs actuellement retraités.

Les psychologues scolaires recevant des stagiaires préparant le diplôme assureraient cette formation pratique sans contre-partie financière. Désormais, par semaine de stage et par stagiaire, ils bénéficieront des indemnités de vacation prévues pour les autres conseillers pédagogiques préparant des candidats à certains certificats d'aptitude à l'enseignement. Le décret prend effet au 1er janvier 1974.

André Choquet

(1) BO n° 41 p. 3 265 et 3 266.

maternelles

commission nationale du 4 décembre...

Les travaux de la commission ont surtout porté sur l'analyse et la critique du projet Lesur. Élément dominant : l'incohérence. Les déclarations se suivent et ne se ressemblent pas. Ainsi, si l'on en croit Mme Lesur, il n'est même plus question de déposer un projet de réforme devant l'Assemblée. En tout état de cause, la menace sur l'école maternelle demeure.

CONFÉRENCE DE PRESSE COMMISSION EXECUTIVE CFDT, SGEN-CFDT du 4 décembre.

Importante déclaration faite au nom de la commission exécutive CFDT par Michel Rolant.

C'est la première fois que la CE-CFDT prend position sur une « tranche » d'enseignement : c'est dire combien la CE-CFDT est sensible aux aspects nuisibles de ce projet.

Voici le texte de la déclaration :

la C.F.D.T. et l'enseignement pré-scolaire

En prétendant résoudre les difficultés actuelles de l'école maternelle, le pouvoir propose une réforme qui aggrave la situation en instituant la sélection dès l'âge de 5 ans.

Il reprend des arguments tels que le nécessaire « étalement des apprentissages » ou « la progression de chacun selon son rythme propre » en les dénaturant. Ceci revient en fait à défavoriser les enfants des travailleurs. Ainsi, les élèves « doués » pourront entrer au C.P. à 5 ans, sauter une ou plusieurs classes et sortir de 3ème ou seconde à 14 ans, pendant que les « non-doués » entreront au C.P. à 7 ans et sortiront de 5ème à 14 ans pour entrer directement dans la vie professionnelle, sans formation, par le biais de la loi ROYER.

Dès l'école maternelle ceux qui constitueront le volant de main d'œuvre mobile dont a besoin l'économie actuelle seront ainsi pré-déterminés. La manœuvre est claire : l'éclatement des classes d'âge à l'entrée du cours préparatoire correspondra de fait à l'éclatement des classes sociales au sein de l'école publique dès les premières années de scolarité.

Chacun sait aujourd'hui le caractère déterminant de l'éducation de la petite enfance, pour la construction de la personnalité.

La réforme projetée détourne l'attention des véritables problèmes de l'enseignement pré-élémentaire :

1 - LES EFFECTIFS DES CLASSES :

Ils resteront ce qu'ils sont : les normes d'ouverture de classes ne sont pas remises en cause par le projet. Elles restent de 50 élèves par classe, 45 pour les grandes sections.

Le projet fait diversion en instituant le recours, de 2 à 4 ans, à des « aides-éducatrices » payées et recrutées par les communes. Cette mesure est néfaste ; elle est fondée sur un découpage artificiel de l'acte éducatif : d'un côté les tâches « nobles », « éducatives », réservées dans des groupes de 10 élèves à l'institutrice ; d'un autre côté, toutes les autres tâches affectées à l'aide-éducatrice, moins payée et ayant reçu une formation accélérée.

Outre l'aspect discriminatoire lié à la richesse des communes, cette mesure fait diversion sur le problème des effectifs. En imposant 25 élèves par classe, on réglerait le problème sans recourir à un accroissement des charges communales déjà lourdes (fonctionnement des écoles, locaux, personnel d'entretien...)

2 - LA GENERALISATION DE L'ECOLE MATERNELLE

Le projet de réforme ne propose pas de solutions au problème de l'enseignement pré-scolaire en zone rurale, pas plus qu'il ne prévoit l'accueil de tous les enfants en zone urbaine. La ségrégation scolaire commence là : tous les enfants ne sont pas égaux devant l'école maternelle. C'est là le premier élément de sélection.

3 - L'ASPECT SOCIAL DE L'ECOLE MATERNELLE

Le pouvoir veut faire croire que le problème est résolu dès que les enfants sont « gardés » de 7 H. 30 à 20 H. Nous situons le problème à un autre niveau : **les mesures à prendre doivent être au niveau de l'aménagement du temps de travail des travailleurs, de la diminution générale du temps de travail et de transport, de l'amélioration des conditions de travail qui, en laissant plus de temps et en causant moins de fatigue aux parents, permettront de renforcer l'action éducative de la famille qu'un recours systématique à la garderie ne peut remplacer.**

Là aussi, il y a diversion. Les problèmes sociaux doivent être liés aux conditions générales de travail, de vie, de temps pour vivre. Le recours à la garderie, s'il peut permettre une adaptation à des rythmes de vie divers, n'est pas une réponse aux mauvaises conditions de vie et de travail des parents.

L'aspect sélectif actuel de l'école

maternelle et de l'école primaire n'était pas, jusqu'à ce jour, institutionnalisé. Il était combattu et limité par les enseignants. Désormais le rôle officiel de l'enseignement sera de sélectionner. Les enseignants auront pour tâche d'assurer cette fonction : ils s'y refuseront en luttant contre ce projet avec les parents et les travailleurs.

C'est dans ce sens que la C.F.D.T. en plein accord avec le SGEN-CFDT appelle l'ensemble des travailleurs à se mobiliser pour une véritable égalité des chances des enfants :

— pour la réduction des effectifs des classes dès l'école maternelle

— contre toute tentative de sélection précoce

— contre la déqualification des personnels

— contre le transfert des charges de l'Etat sur les communes.

D'ores et déjà, la C.F.D.T. prend des initiatives en vue d'une rencontre entre tous ceux qui ne veulent pas sacrifier les intérêts de l'éducation de la petite enfance à ceux du capital.

La C.F.D.T. appelle tous ceux qui sont concernés : organisations syndicales, parents d'élèves, associations familiales, à se joindre à cet appel.

PARIS LE 4 DECEMBRE 1974

De notre côté pour le SGEN-CFDT, nous avons insisté sur la duperie que constitue ce projet, qui ignore délibérément les vrais problèmes, qui accentue la sélection, qui renforce l'attitude décidément réactionnaire du pouvoir sur les problèmes d'éducation.

Nous avons rappelé nos revendications :

— limitation des effectifs : 25 élèves par classe

— généralisation de l'école maternelle notamment en milieu rural

— obligation pour l'Etat d'accueillir dès 2 ans tous les enfants pour lesquels une demande a été déposée.

— re-définition de la formation des maîtres

Le SGEN-CFDT appelle au renforcement de l'action à tous les niveaux. Force est de constater que nos revendications existaient avant le dépôt du projet. En tout état de cause elles demeurent. Il faut intensifier la mobilisation.

J.F. Troglic

action dans les départements

A Vierzon où la section SGEN-CFDT a protesté contre l'interdiction de tenir une classe en public pour montrer à la population les conditions réelles de travail des maîtres et des enfants avec 50 élèves... Même interdiction de toute opération portes ouvertes à Dijon, à Paris... Le service public « maison de verre » n'est pas pour demain. Que veut donc cacher le pouvoir ?...

A Nancy conférence-débat sur la petite enfance, distribution massive de tracts. Action en commun avec Cornec à Essey les Nancy où le Maire, en personne, fait les inscriptions pour l'école maternelle de peur sans doute que les maîtresses n'aient pas 50 enfants par classe.

Dans les Yvelines, Aux Mureaux, 189 élèves de maternelle restés à la porte à la rentrée de septembre. L'Inspection Académique crée deux clas-

ses, mais il en manque trois pour simplement respecter le nombre de créations officielles de 45 présents. Situation semblable à Mantes la Jolie où 63 enfants, dont certains déjà scolarisés antérieurement sont rendus à leurs parents. Démarches sans succès au niveau départemental.

Action conjointe enseignants-usagers où le SGEN et la Fédération Cornec prennent une part importante : pétitions, manifestations, occupation de classes.

Les postes seront créés à la rentrée de janvier.

Que retenir de ces actions ? Une démarche.

Dans tous les cas se développe une démarche spécifique du SGEN-CFDT. Les caractéristiques principales en sont : l'action directe des enseignants sur leurs conditions de travail et de

vie, action conjugée avec celle des parents dans l'intérêt des enfants.

Ces actions font du bruit dans notre milieu et dans l'opinion. C'est normal. Condamnation formelle du ministre et de ses représentants. Normal aussi. Condamnation formelle des autres organisations syndicales d'enseignants, à la pointe desquelles le SNI... Cela le semble moins... surtout si l'on considère l'impact réel de nos actions dont la traduction la plus évidente est le ralliement de collègues isolés ou de sections locales du SNI à ce type d'action, ce dont au demeurant nous nous félicitons. La recherche de l'unité — dans laquelle nous sommes constants — à défaut de se faire par le sommet se fera par la base... cela est encore bien plus compatible avec la conception que nous avons du syndicalisme.

J.F. Troglic

UN DEPARTEMENT ENTIER DANS L'ACTION

« 25 élèves par classe » dans les maternelles du Bas-Rhin

Depuis novembre 1973, un comité de coordination comprenant Associations des Ecoles Maternelles, Parents d'élèves Cornec, SNI et SGEN-CFDT, mène une action sur les effectifs en maternelle dans le Bas-Rhin.

En 73-74, ce comité a :

- diffusé une lettre ouverte aux parents (35 000 ex) et aux élus
- fait signer une pétition (16 000 signatures)
- tenu une conférence de presse
- organisé un rassemblement-fête à Strasbourg (400 enfants, 1 000 parents et enseignants)
- s'est exprimé à la télé régionale

Pour 1974-75, l'action a débuté par une grève le jour de la rentrée dans les maternelles de la communauté urbaine de Strasbourg à l'appel du SGEN-CFDT (60 % de grévistes).

Puis une action « Vingt cinq élèves par classe » est décidée

Il s'agit sur plusieurs jours déterminés à l'avance de travailler avec 25 élèves par classe. Un roulement est organisé avec des parents volontaires pour qu'il n'y ait que 25 élèves par

classe. L'action se déroule en 3 phases :

1. Popularisation

- tract de 4 pages, dont 2 pages de bandes dessinées sur l'activité éducative de l'école maternelle, diffusé aux parents
- confection dans les écoles maternelles d'un badge « 25 élèves par classe » remis aux parents pour leurs enfants
- lettre aux élus
- conférence de presse, communiqués

2. Préparation de l'action

- au niveau de chaque école, consultation des enseignants et des parents sur la participation à l'action
- organisation du roulement entre les parents volontaires.

3. L'action

- 1 journée en janvier : le 17
- 2 journées en février : 6 - 7
- 3 journées en mars : 6 - 7 - 8

avec conférences de presse, communiqués, lettres des parents à Mme LESUR et aux élus...

Nos camarades du Bas-Rhin ont édité une brochure contenant le compte rendu de l'action menée en 73-74 et le détail de l'action « 25 élèves par classe » avec modèles de lettres, questions-réponses, calendrier très précis des diverses phases et toutes les opérations techniques prévues.

Le SGEN-CFDT du Bas-Rhin participe activement à cette action menée dans l'unité par les associations des écoles maternelles, la Fédération des parents d'élèves Cornec et les syndicats d'enseignants SNI et SGEN-CFDT.

Cette action est possible parce qu'un très gros effort de sensibilisation des parents a été entrepris l'année dernière et s'est poursuivi cette année. L'importance accordée aux phases de popularisation et de préparation de l'action est significative de la volonté de faire prendre conscience à l'opinion publique de l'enjeu de la lutte pour la réduction des effectifs.

Jean Excoffier

psychologues scolaires

action revendicative

INDEMNITE FORFAITAIRE SPECIALE

Le Ministère étudie le problème et envisage d'étendre l'attribution de l'indemnité forfaitaire spéciale de 1 800 F à tous les personnels instituteurs qui ne bénéficient pas de l'indemnité de logement (cas d'un certain nombre de psychologues scolaires). La question est sérieusement prise en compte et pourrait être inscrite au budget 1975. Dans les faits, cela se traduira par une diminution sensible pour les collègues actuellement pris en charge par leurs communes. Il restera donc à obtenir une réévaluation de l'indemnité forfaitaire. Nous rappelons que les psychologues scolaires du SGEN s'étaient prononcés pour une solution s'exprimant par un relèvement indiciaire.

la 3^{ème} année de formation - la rentrée dans les instituts

Dans notre bulletin n°20 du 17 juin 1974, nous faisons écho de la situation grave dans laquelle se trouvait la formation des psychologues scolaires.

Depuis, la situation a évolué et la rentrée a eu lieu. D'après les informations obtenues auprès de M. Bernabeu, à la Direction des Personnels : la 3^{ème} année de formation recevra une amorce de réalisation. Il semble qu'on envisage une possibilité de stages courts (par ex. : 8 jours), de bilans, voire la rédaction d'un mémoire... Donc rien de très précis. Et rien qui ne nous donne vraiment satisfaction, les problèmes sont loin d'être réglés.

Une nouvelle audience est prévue avec M. Bernabeu.

thème de travail pour l'année

Le thème retenu est le suivant : la fonction du psychologue scolaire dans l'école en 1975.

La tâche est vaste et ardue, il est probable que nous ne pourrions qu'en approcher certains aspects. L'attrait de ce thème témoigne sans doute de l'incertitude dans laquelle vivent les psychologues scolaires tant au point de vue des conditions dans lesquelles ils travaillent qu'au niveau des finalités qui sous-tendent leur action.

Les projets et le début de mise en place des GAPP par le Ministère jouent leur rôle dans cette incertitude et certains posent cette question à titre de provocation : « Le psychologue peut-il avoir une raison d'être dans l'école en dehors des GAPP ? »

Il est nécessaire que nous parvenions à une clarification et à un approfondissement de nos positions.

Nous ne voulons pas aujourd'hui donner de directions précises. Nous demandons à chacun de jeter sur le papier ses préoccupations et idées et de les transmettre à G. Bete pour le 1er janvier.

Dans un 2^{ème} temps, nous pourrions établir un questionnaire plus précis à diffuser plus largement.

Au cours du 2^{ème} trimestre, nous pourrions inviter des psychologues diplômés travaillant dans d'autres secteurs.

Enfin une discussion sur le thème la psychologie à l'école pourrait avoir lieu avec l'ensemble du 1^{er} degré, plusieurs souhaits ont été exprimés en ce sens à la C.A. du 18 octobre.

La réunion Psychologues du 7 décembre est reportée au 18 janvier 1975.

— dans les secteurs

contacts avec les adhérents

- Avez-vous un fichier à jour des adhérents de votre secteur ?
- Avez-vous fait la connaissance des nouveaux adhérents ?
- N'avez-vous pas oublié de faire au moins une réunion depuis la rentrée ?
- Pensez-vous à collecter les cotisations ? Le fonctionnement du S.G.E.N. et de la C.F.D.T. en dépendent.

organisation de votre secteur

- Avez-vous la liste des écoles de votre secteur ?
- Tenez-vous une permanence ?
- Avez-vous mis en place un plan de diffusion d'informations urgentes ? La période que nous venons de vivre a montré la nécessité d'un tel circuit
- Avez-vous pris contact avec la section S.G.E.N. du C.E.S. de votre secteur ? avec l'Union de secteur C.F.D.T. ?

propagande

- Que faites-vous pour faire connaître l'existence du S.G.E.N. dans les écoles ? auprès des remplaçants de passage ? auprès des normaliens en stage ?

Beaucoup de questions auxquelles vous ne pourrez pas répondre seul, constituez une équipe autour de vous et n'oubliez pas que votre secrétaire départemental (à défaut le secrétariat national) met à votre disposition des dossiers spécialisés, des tracts et des affiches à distribuer ou à coller dans votre secteur.

A. Rembert

priorité aux hors-statut

Les hors-statut de la recherche, des bibliothèques et de l'enseignement supérieur sont tous les travailleurs de ce secteur qui ne bénéficient pas d'un statut national résultant d'un décret ou d'une loi (le statut de fonctionnaire, les statuts des chercheurs et ITA contractuels du CNRS et de l'INSERM, des ITA de l'INRA, et des techniciens contractuels du Supérieur « type CNRS »).

En dehors de ces cas-là, on peut constater une incroyable diversité de situations :

- chargés de cours complémentaires à plein temps de l'enseignement supérieur,
- auxiliaires d'administration universitaire,
- vacataires partiels ou à temps complet sur crédits de fonctionnement des bibliothèques (entretien, agents de bureau, sous-bibliothécaires),
- « indiciaires » de la Bibliothèque Publique d'Information (Beaubourg) payés sur crédits de fonctionnement,
- personnel horaire ou vacataire du CNRS, de l'INSERM ou de l'INRA,
- personnel embauché sur crédits de fonctionnement des grands établissements (INSA, Ecole Polytechnique, Observatoires),
- personnel ITA de l'ORSTOM qui n'a pas globalement de statut,
- personnel embauché par des fondations (fondation de la recherche médicale, ligue du cancer),
- personnel embauché par des associations « loi de 1901 » dont le seul rôle est de recevoir des contrats venus d'ailleurs et de les gérer (par exemple à Grenoble l'IREP actuellement en difficulté),
- personnel des bibliothèques centrales de prêt payés par les conseils généraux des départements et par des associations d'« Amis de la bibliothèque » ;
- boursiers français ou étrangers qui bien qu'effectuant un travail permanent de recherche ne sont pas considérés comme salariés.

La diversité des ressources financières est au moins aussi grande :

- budget des universités ou crédits d'heures alloués par les rectorats,
- budget des bibliothèques et des grands établissements,
- budget de l'enveloppe recherche : CNRS, INSERM, INRA, ORSTOM, CNES, CEA, CNEXO, DGRST,
- budgets publics de l'enveloppe recherche : CNET, DRME (militaire), aéronautique, mais aussi : le Plan, les ministères, les régions,
- ressources parapubliques : les entreprises nationalisées,
- ressources des états étrangers, en particulier du tiers-monde,
- ressources venant des entreprises ou des associations privées.

D'où une division considérable entre les travailleurs hors-statut, qui, peut-on dire, sont tous des cas particuliers. Dans certains établissements ils sont très peu nombreux mais dans d'autres cela peut dépasser les 30%, voire les 50%. Au total, plusieurs milliers.

quelles garanties ont-ils ?

Très peu sinon pas du tout. En particulier, leur sécurité d'emploi n'est pas assurée, le droit du travail et les avantages sociaux prévus par la loi ne leur sont même pas toujours appliqués ou sont tournés par l'administration, les possibilités de carrière sont quasiment nulles et les augmentations de salaire de la Fonction Publique ne leur sont pas toujours accordées, les conditions de travail sont particulièrement scandaleuses allant jusqu'au travail à la tâche.



les hors-statut et les personnels statutaires

La situation des hors-statut a de graves conséquences sur celle des statutaires : c'est parce qu'il existe de nombreux hors-statut que le gouvernement se dispense de créer les postes budgétaires nécessaires en particulier au déblocage des carrières. Deux exemples : ne pas créer de postes, c'est interdire pour les ITA (type CNRS) l'avancement puisque ce dernier est proportionnel au nombre d'embauches ; ne pas créer de postes c'est favoriser les licenciements d'attachés de recherche au CNRS lors du passage attaché-chargé de recherche.

les responsabilités gouvernementales en matière de politique de l'emploi

En créant de façon insuffisante des postes budgétaires, en poussant les établissements de recherche et d'en-

seignement supérieur à « l'autonomie » et à la concurrence, et en laissant dépérir bibliothèque et certains établissements tels le Muséum, les gouvernements depuis plusieurs années ont pris la responsabilité d'une situation explosive. La politique qui consiste à faire vivre des établissements en embauchant des personnels sur budget de fonctionnement, sur contrats, ou sur les ressources venant de productions (comme Pasteur ou à l'INRA) conduit à une très grande fragilité financière ; il

Le 29 novembre s'est réunie une Intersyndicale (CFDT-CGT-FEN) de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Bibliothèques.

Contrairement à nos souhaits de poursuite réelle de l'action et du maintien d'une plate-forme comportant la sécurité d'emploi, les problèmes salariaux, les garanties statutaires, la majorité de l'Intersyndicale s'est contentée de prévoir :

a — pour Paris, une demande d'audience chez le Secrétaire d'Etat aux Universités (accompagnée de délégations) sur les problèmes propres à notre secteur seulement, excluant ainsi les problèmes salariaux, et un meeting de compte rendu de cette audience.

b — pour la province, des recommandations analogues.

Devant ce recul et de la plate-forme et des formes d'action, le SGEN-CFDT n'a pas donné son accord.

Le SGEN-CFDT est prêt à participer unitairement et d'abord dans le cadre des actions intersyndicales dans la Fonction Publique à toute action véritable qui tiendra compte et des revendications de tous et de la mobilisation réelle des travailleurs.

suffit alors d'une récession économique, de restrictions budgétaires, de décisions autoritaires en matière de comptabilité publique ou simplement de mauvais payeurs pour détruire tout un établissement, ou toute une branche, avec pour ainsi dire aucune possibilité de reclassement des travailleurs concernés.

que revendique le sgen-cfdt ?

- l'intégration sur postes budgétaires des hors-statuts
- en attendant cette intégration l'application intégrale du droit du travail
- des mesures immédiates pour éviter tout licenciement.

l'action syndicale est payante

- Plusieurs centaines de hors-statut ont été intégrés depuis ces dernières années.
- Cette année les ouvriers de l'INRA, des boursiers CNES, des vacataires seront intégrés au CNRS.
- Des centaines de licenciements ont été évités.
- Dans plusieurs établissements les hors-statut ont été alignés sur des statuts nationaux.

Mais ce qui a été obtenu par l'action reste insuffisant. C'est pourquoi plus que jamais il faut développer cette action où hors-statut et statutaires sont solidaires et ont une réelle communauté d'intérêts.

Le Département Recherche-Supérieur.

la réforme du 3ème cycle

A l'heure actuelle se prépare dans les universités la nouvelle organisation du 3e cycle, prévue par l'arrêté du 16 avril et la circulaire du 25 septembre 1974.

Cette réforme ne concerne pas seulement les enseignants et les étudiants, elle touche aussi les chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs.

Le SGEN-CFDT est attaché à une organisation réelle et collective de la recherche. Mais il doit bien constater que la réforme en cours peut aboutir à des résultats tout différents.

1. Risque de limitation du nombre des équipes de recherche. Aucun crédit supplémentaire n'étant dégagé pour développer le 3e cycle, les habilitations ne seront accordées vraisemblablement qu'au compte-gouttes et sur des critères autres que scientifiques.

2. Risque de numerus clausus des étudiants de 3e cycle (par la limitation du nombre des équipes et par la limitation, qui **en elle-même** serait raisonnable, du nombre d'étudiants par équipe).

3. Aggravation de la distinction entre universités nobles (c'est-à-dire parisiennes), dotées de nombreux « 3e cycles » habilités, et universités pauvres, ayant peu ou pas d'habilitations.

4. Mise en place, par le biais des habilitations, de la carte universitaire en dehors de toute négociation globale.

5. Renforcement du rôle du C.C.U., dont les membres sont appelés à servir d'experts scientifiques.

6. Obstacles à la pluridisciplinarité, les équipes étant classées d'après les sections du C.C.U.

Il était assurément souhaitable de réorganiser le 3e cycle et plus généralement la recherche dans les universités. Il ne l'était sans doute pas autant de le faire dans des délais si brefs et avec des conditions supplémentaires ajoutées de son propre chef par la Conférence des Présidents. Le SGEN a demandé au Secrétaire d'Etat un certain nombre de modifications, touchant notamment la procédure d'habilitations (1). Il revient aussi aux sections d'universités de s'opposer à tout classement et un accaparement des groupes par les seuls enseignants de rang magistral.

P. Fridenson.- J. Gattégno

(1) Lettre à J.P. Soisson du 21 octobre 1974.

Comité consultatif des universités

La session d'automne est reportée au mois de janvier. Si vous demandez une inscription ou une promotion, pensez à adresser votre fiche syndicale au SGEN national.

le rapport de Baecque sur les carrières

Nous trouvons derrière les bonnes intentions affichées des **implications** fort inquiétantes :

1° — l'idée louable de simplifier les carrières est contredite par

a) le maintien de l'inégalité entre les disciplines (Droit-Sciences Economiques, Médecine gardant des statuts différents de Lettres et Sciences) ;

b) la division des deux corps de titulaires en catégories dont rien n'indique, par exemple pour les maîtres-assistants, qu'elles ne seront pas aussi étanches que la 1^{ère} et la 2^e classes ;

c) le maintien de plusieurs catégories de professeurs de lycées (agrégés, certifiés, P.T.A.) distinctes des enseignements du Supérieur ;

d) la généralisation d'une catégorie de contractuels.

2° — le déblocage des carrières que promettent les mesures transitoires envisagées implique le licenciement de fait d'une proportion importante des actuels assistants non titulaires ;

3° — la formation pédagogique timidement proposée pour les nouveaux contractuels ne s'accompagne d'aucune garantie d'emploi une fois qu'ils auraient terminé leur contrat de quatre ans ;

4° — la définition globale du service esquissée page 22 est contredite par la proposition semi-chiffrée d'un temps de service devant les étudiants d'ailleurs en augmentation par rapport aux normes précédentes. De plus les termes employés figent les méthodes pédagogiques ;

5° — la **mobilité** proposée sur des arguments valables mais destinée selon une règle stricte implique la destruction périodique des équipes de recherche et d'enseignement ;

6° — l'affirmation de l'autonomie des universités est difficilement compatible avec le renforcement du rôle du Comité Consultatif des Universités dans le déroulement de la carrière.

Enfin l'ensemble du rapport ne contient aucune justification sérieuse d'une division en **deux corps** d'enseignants ; par exemple le cours magistral, apanage des professeurs, peut aussi, selon le rapporteur, être donné par des maîtres-assistants...

Le rapport, à cet égard, ne peut que renforcer le choix du S.G.E.N.-C.F.D.T. en faveur d'un **corps unique des enseignants du Supérieur**, formés dans ce que nous préconisons depuis plusieurs années : les Instituts Universitaires de Pédagogie.

Au total, si nous sommes décidés à utiliser au maximum la dénonciation, par M. de Baecque, de certaines situations actuelles profondément injustes — et d'abord celle des assistants —, nous ne sommes pas moins décidés à empêcher toute création d'un corps de contractuels. Au moment où, avec notre syndicat tout entier, nous luttons pour la garantie collective d'emploi et de titularisation de tous les non-titulaires, il n'est pas question que nous donnions notre accord à la généralisation d'une situation précaire, fût-elle baptisée contractuelle, comme celle que propose le rapport.

P. Leduc

bilan de ces dernières semaines au C.N.R.S.

24 octobre : journée d'action au CNRS. Manifestation de la DGRST au Secrétariat d'Etat aux Universités : 1 200 à 1 500 personnes. Deux rendez-vous sont pris : le 4 novembre à DGRST, le 13 novembre chez SOISSON.

4 novembre : Manifestation Fonction Publique (FEN, CGT, CFDT) en solidarité avec les postiers à Paris. Le SNTRS et le SGEN CNRS mettent la dernière main à la déclaration commune CGT-CFDT au CNRS et reprennent le mot d'ordre « d'arrêts de travail reconductibles à partir du 13 novembre » de leurs fédérations de fonctionnaires dans un tract diffusé aux travailleurs du CNRS.

8 novembre : A l'ouverture des négociations sur les agents non titulaires de l'Etat, le secrétaire d'Etat à la Fonction Publique remet aux syndicats un premier recensement (insuffisant) des non-titulaires où figurent les contractuels du CNRS (chercheurs et techniciens) et type CNRS.

13 novembre : Manifestation Fonction Publique CGT-CFDT à Paris. La participation des sections Recherche est importante. La grève reconductible devient effective dans un certain nombre de centres : Orsay (Institut de Physique Nucléaire et Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire), Bellevue, Meudon, Muséum, Groupe des Laboratoires de Marseille. Au CNET, qui dépend des PTT, les personnels CNRS sont solidaires des actions menées dès le début de la grève des postiers. Le Comité de Liaison de la Région Parisienne des sections SGEN-CNRS fait le point et envisage la suite au-delà du 19 novembre. L'entrevue chez SOISSON révèle que les négociations à la Fonction Publique sur les non-titulaires ne concernent pas les contractuels CNRS.

14 novembre : Manifestation de protestation CGT, CFDT, FEN du CNRS au Secrétariat d'Etat aux Universités. La police intervient et refoule les manifestants dans une rue adjacente.

19 novembre : Manifestation imposante à Paris (400 000 personnes). Les sections de Marseille, Poitiers, Orléans, Toulouse, Montpellier, Grenoble, signalent des manifestations comparables à 1968 avec une bonne participation de la Recherche.

20 novembre : Les sections parisiennes du SGEN-CNRS réunies demandent à la Commission Exécutive de clarifier ses prises de position. La grève s'arrête au Muséum et dans les labos de Marseille. Il en sera de même le lendemain à Orsay.

26 novembre : En cette journée d'action Fonction Publique (CGT-CFDT) en l'absence de manifestation centrale, les syndicats CGT, CFDT, FEN du CNRS organisent une manifestation au CNRS et à la Fonction Publique. Participation importante.

L'après-midi, le Directeur administratif et financier du CNRS confirme le refus d'envisager la titularisation des contractuels CNRS (« Ce serait une erreur »).

Il ne s'agit là que d'un bref résumé. Réflexion et discussion sur cette période doivent s'instaurer. Un premier débat aura lieu à la Commission Administrative (12 et 14 décembre 1974) et au Conseil Syndical (13 décembre 1974) qui se tiendront au Grand amphithéâtre du Museum National d'Histoire Naturelle, Paris 5^e.

Ph. Marqueste

priorité aux bibliothèques, monsieur le ministre

Le 21 octobre les syndicats étaient reçus au Cabinet du Ministre par M. Berthet, sur ordre du jour fixé par eux ; MM. Dennerly et Poindron étant présents.

budget

Les chiffres fournis confirment la

	Mesures nouvelles	Créations de Postes
1974	27 millions de F. dont pour la B.P.I. : 4 millions de F.	270 postes dont pour la B.P.I. : 30 postes
1975	21 millions de F. dont pour la B.P.I. : 8 millions de F.	109 postes dont pour la B.P.I. : 30 postes

questions statutaires

Il y a blocage, sinon retour en arrière, pour des questions considérées comme réglées ou en bonne voie début 1974 sous le ministère précédent :

La qualification professionnelle et la spécificité des tâches des chauffeurs de bibliobus, qui devaient être reconnues par une nette amélioration statutaire (entrée en G IV) en janvier 1974, n'obtiennent qu'une pyramide des emplois dérisoire. Le dossier concernant la titularisation des sous-bibliothécaires contractuels, remis à la Direction des Affaires Financières en 1972, est bloqué dans les circuits ministériels ; quant à la titularisation des assistants, « acquise » en mars 1974, elle est aujourd'hui refusée par le Ministère des Finances qui s'oppose à la création des 40 postes de commis nécessaires.

La prime qu'attendaient les restaurateurs est refusée.

Les autres questions posées s'enlisent dans des réponses vagues :

pénurie malgré la prétendue priorité donnée aux Bibliothèques dans un budget de misère, comme la presse l'a annoncé complaisamment au moment du débat à l'Assemblée Nationale. Cette pénurie ne touche évidemment pas l'opération de prestige de la Bibliothèque du Centre Beau-bourg (B.P.I.) !

● vacataires : M. Dennerly attend le dépouillement de l'enquête sur le ménage dans les bibliothèques

● contremaîtres, photographes : mise à l'étude

● agents de bureau : le S.G.E.N. demande que ceux qui travaillent dans les bibliothèques ne soient pas toujours les derniers titularisés et insiste sur les difficultés des épreuves du concours de commis. M. Berthet prévoit d'alerter les recteurs sur le 1er point et envisage des épreuves spécifiques du concours pour le personnel des bibliothèques.

Nous sommes également les seuls à protester énergiquement contre les conditions de licenciement des délégués dans les fonctions qui ont perdu leur emploi au 1er octobre et auxquels la Direction a refusé de fournir les papiers nécessaires pour toucher l'allocation-chômage.

Enfin, tandis que les autres organisations syndicales demandent la suppression de « sous » dans « sous-bibliothécaires » (apparemment, pour eux, il n'y a pas d'autres problèmes !) nous sommes à nouveau seuls pour

réclamer la mise en chantier d'une réforme statutaire de la catégorie.

Nous demandons pour les conservateurs que le passage de 2ème en 1ère classe se fasse sans barrage, M. Dennerly nous répond par la proposition de créer des échelles-lettres pour les conservateurs-en-chefs...

La formation professionnelle n'est pas un souci pressant pour notre Ministre : il n'y a de crédits ni pour porter à 2 ans la durée de scolarité à l'École, ni pour assurer l'enseignement moyen (C.A.F.B., préparation aux concours) ; et voici sa conception de la formation permanente : il y aura en 1975 de 500 000 à 1 000 000 F pour initier quelques conservateurs à l'informatique !!!

loi-cadre

Sur la « grande idée » du Ministre, en revanche, son représentant est très disert : définir la mission et l'organisation des différents types de bibliothèques, définir quel devrait être le personnel de ces établissements, lui paraît plus « intéressant » sans doute que faire avancer les questions statutaires ou arracher les crédits nécessaires. Les grandes idées ne coûtent guère... Ni la forme, ni les modalités préparatoires de cette opération de prestige ne semblent fixées ; les organisations syndicales sont invitées à fournir des idées.

Un prochain rendez-vous des organisations syndicales est fixé pour le 12 décembre au Secrétariat d'Etat ; la combativité dont on fait preuve les personnels des Bibliothèques au cours des actions « Fonction Publique » qui les ont mobilisés depuis le 13 novembre, aura peut-être fait réfléchir notre Directeur et le Secrétaire d'Etat.

Jacqueline de Montaignac

Ce dossier a été réalisé en commun par les sections du C.N.R.S., de l'Enseignement supérieur et des Bibliothèques. Le prochain paraîtra dans un mois et demi.

les mouvements 1974 dans le second degré

Les mutations et 1ères affectations, réintégrations et disponibilités, ont intéressé environ 26 000 titulaires du second degré « traditionnel » : 17 000 certifiés, agrégés, P.T., P.T.A. étaient candidats à une mutation ou réintégration, 8 000 stagiaires de C.P.R. et agrégés 73 attendaient leur 1er poste, 920 A.E. et Documentalistes demandaient à changer d'académie. En fait si l'on y ajoute les 12 000 M.A. classés en groupe 1 pour obtenir une Délégation ministérielle d'A.E., les 580 titulaires candidats à une D.M. de certifié stagiaire (promotion interne), on aura une idée de l'importance des opérations traitées au plan ministériel et du nombre de collègues concernés par les opérations des C.A.P.N. effectuées d'avril à août. Disons tout de suite que les résultats sont décevants, voire catastrophiques, malgré le dévouement des travailleurs de la Direction du Personnel (DIPER devenue depuis D.L.) et les interventions des élus en C.A.P.

quelle procédure ?

1) **Les opérations préparatoires** pour les mutations et 1ères affectations (sauf pour les A.E.) sont faites par l'**ordinateur de Montrouge** qui « avale » les listes de vœux, les barèmes et les postes disponibles (à la date du 10 avril) et prépare un projet de mouvement : ce travail serait impossible sans ordinateur, malgré certaines imperfections. Il est effectué par les bureaux, pour le mouvement des A.E. et l'attribution des D.M. d'A.E.

2) **Les C.A.P.N.**, réunies en Formations Paritaires Mixtes réunissent ensuite les responsables de l'administration, les Inspecteurs généraux et les élus du personnel : 2 pour le SGEN CFDT. Le rôle des C.A.P. est de contrôler et d'émettre des avis : les élus du personnel interviennent pour appuyer les collègues, en fonction des renseignements qu'ils possèdent. **Ils ne gèrent pas mais contrôlent** la gestion de l'administration et tentent de l'orienter dans un sens plus humain.

3) **Les barèmes** mis en place par l'administration, indispensables notamment

pour départager les nombreux candidats pour les grandes villes, la région parisienne, et les régions au Sud de la Loire, prennent en compte des éléments variables selon qu'il s'agit d'une mutation de certifié, une 1ère affectation, une D.M. d'A.E. Pour les certifiés stagiaires, c'est le classement sur la liste qui compte, pour les mutations d'A.E. concernant peu de collègues il n'y a pas de barème. Le SGEN-CFDT demande que les notes administratives et pédagogiques qui font dans l'ensemble double emploi avec l'ancienneté de service, soient écartés des barèmes (les barèmes 74 ont été publiés dans S.U. n° 625 du 7 mars 74, ceux de 1975 ne sont pas encore connus).

4) Ces particuliers

- Pour les A.E., les mutations interacadémiques ne se font pas de poste à poste, mais d'une académie à une autre.

- En cas de suppression de poste, les titulaires ont priorité s'ils demandent le même département. De même les collègues demandant une réintégration sur leur ancien poste.

- Pour les certifiés, agrégés, P.T., P.T.A., etc... d'une même discipline, le mouvement commence par les mutations, se poursuit par les 1ères affectations ; les nominations comme certifiés stagiaires viennent ensuite : l'ordre de difficulté pour obtenir satisfaction est donc croissant et ces dernières sont faites au compte-goutte.

des résultats catastrophiques

- Les mutations de titulaires n'ont été satisfaites qu'à 50 % avec de fortes variations selon les disciplines (79 % en math mais 39 % en sciences nat. ; et 44 % pour les A.E. chargés d'enseignement). Les 1ères affectations ont souvent posé des problèmes dramatiques (surtout séparations de conjoints, et postes lointains), et 600 néo-certifiés sans postes, ont été mis à la disposition de recteurs. Pour les délégations ministérielles d'A.E., seuls 738 M.A.

les ont obtenu. (6 % du groupe 1 !) et seuls 133 candidats à la promotion interne ont eu un poste de certifié stagiaire.

- Pourquoi cette aggravation considérable qui a fait reporter d'un mois la plupart des C.A.P. littéraires, de près de 2 mois la C.A.P. chargée d'examiner les D.M. d'A.E., et qui a conduit à mettre à la disposition des recteurs fin août, sans réunion de la C.A.P., tous les néo-certifiés de Russe, Italien, Espagnol ? Invoquer l'ampleur de ces mouvements et la convergence des vœux vers certaines régions ou certaines villes ne suffit pas. Les responsabilités de cette situation sont **ministérielles et gouvernementales, donc politiques**. Une politique de l'emploi correspondant aux besoins du service public est nécessaire, pour lui permettre de remplir son rôle, pour permettre aux enseignants de travailler **mieux et autrement**. Cela signifie des créations de postes budgétaires pour :

- titulariser les auxiliaires
- réduire les effectifs des classes
- organiser une véritable concertation entre les enseignants et instaurer des équipes éducatives
- mettre en place la formation continue des personnels
- donner leur place aux enseignements artistiques et aux langues vivantes minoritaires.

L'amélioration des conditions de travail et de vie contribuerait sans doute à atténuer l'ampleur des « mouvements ».

disciplines et catégories

● LETTRES

1. Mutations

Lettres classiques, 2 369 demandes : 796 réalisées à l'ordinateur, 411 modifiées en C.A.P.

Lettres modernes, 2 397 demandes : 884 réalisées à l'ordinateur, 402 modifiées en C.A.P.

Gros problèmes, surtout pour Aix, Nice, Montpellier, Toulouse Paris (1).

2. Premières affectations

L.C. : pas de poste à Aix, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nice, Toulouse. 44 % mis à la disposition des Recteurs : 70 à Lille, 17 à Rennes, 11 à Créteil.

L.M. : Rien à Aix, Grenoble, Montpellier, Nice, Paris, Toulouse. De nombreux stagiaires du Sud sont nommés très loin : de Grenoble à Alençon ; de Marseille et Nice en Moselle ; de Montpellier au Pas-de-Calais. Barème minimum : 55 à Versailles 47 à Lyon, 43 à Bordeaux, 41 à Clermont, mais 12 à Nancy Metz, Lille et Reims.

3. **D.M. de certifiés stagiaires** : sur 23 inscrits, 1 nommé dans le Nord en L.C. ; sur 122 inscrits en L.M., 13 nommés dans l'Acad. de Lille (9) la Moselle (3) la Meuse

● ANGLAIS

1. Mutations

2 163 demandes plus X demandes tardives : 1 481 réalisées en tout dont 250 modifications en C.A.P., en gros 60 %. Difficulté pour avoir les académies du Sud, la Vallée du Rhône, de la Loire. De nombreux postes libérés sont transformés en postes d'A.E. et de P.E.G.C.

2. Premières affectations

Aucune affectation à Aix, Montpellier, Toulouse, Paris, ni dans les Pyrénées-Atlantiques, les Deux Savoies, la Haute-Vienne, le Var, les Alpes-Maritimes, l'Indre-et-Loire. Peu de postes à Rennes, Grenoble, Limoges, Clermont.

Barèmes : 36 points pour obtenir Grenoble ; 30 pour Bordeaux, Clermont ; 28 pour Lyon. A l'inverse : 5 points pour Lille, 12 pour Nancy-Metz, 12 pour Amiens, 14 pour Versailles.

3. D.M.

Pour 166 candidats, 157 inscrits sur la liste d'aptitude dont 115 enseignants, 28 nominations...

● ALLEMAND

1. Mutations

La moitié des 850 demandes sont satisfaites, mais il fallait 40 points pour Orléans, 43 pour Bordeaux, 36 pour Clermont, 50 pour Strasbourg.

2. Premières affectations

Aucune affectation à Aix, Montpellier, Toulouse, Paris, très peu à Nice, Strasbourg, Limoges, Rennes. Mais il était plus facile d'obtenir Nancy-Metz, Versailles, Lille, Créteil et Reims.

3. D.M.

Pour 40 enseignants inscrits sur la liste, 25 demandes de postes, 5 nominations seulement : la peau de chagrin.

● ESPAGNOL — ITALIEN — RUSSE

Les interventions du syndicat se sont multipliées depuis un an, et continuent pour défendre les postes de ces langues que le ministère semble vouloir sacrifier :

● en Espagnol, 64 postes sont bloqués (supprimés dès que le titulaire actuel obtient une mutation ou quitte son poste), et 29 professeurs (à la disposition des recteurs, agrégés stagiaires, réintégrations) restent sans poste après la C.A.P. du 24 mai.

● en Italien, 36 postes bloqués, 37 professeurs sans poste après la C.A.P.

● en Russe, 23 collègues sans postes après la C.A.P.

Au total, plus de 50 collègues en droit d'avoir un poste resteront à la disposition d'un recteur, et les **1ères affectations** constamment reculées, ont été faites le 20 août par l'administration **sans examen par la C.A.P.** : tous les nouveaux certifiés d'Espagnol, Italien, Russe (270 environ) ont été « mis à la disposition ». Trouveront-ils un poste en 1975 ? Dans ces conditions, les 16 enseignants d'Espagnol inscrits sur la liste d'aptitude ne pouvaient évidemment pas être nommés.

● HISTOIRE GEOGRAPHIE

1. Mutations

2 267 demandeurs (sans les D.O.M.) : 867 ont eu satisfaction après la C.A.P. des 9 et 10 mai : un complément de mouvement examiné le 16 juillet a permis d'augmenter ce nombre mais moins de 45 % ont eu satisfaction en tout.

2. Premières affectations

Malgré le recul d'un mois de la C.A.P., il a manqué 145 postes pour nommer tout le monde, soit 26 % des nouveaux certifiés. Au total, 151 iront à Lille (dont 8 sans poste précis), 75 à Nancy-Metz (dont 7), 59 à Amiens, aucun à Aix, Limoges, Nice ; Barème au-dessus de 35 pour Clermont, Dijon, Lyon, Créteil, Paris, Versailles, Poitiers, de 40 pour Toulouse, Montpellier ; Grenoble, Bordeaux.

3. **D.M.** 81 inscrits sur la liste (275 candidats !) dont 61 enseignants : 3 nommés. C'est la promotion au 100° tour !

● PHILOSOPHIE

Pour 472 mutations demandées, 196 ont été réalisées dont 56 après modification en CAP. Le retard des 1ères affectations a permis de donner à chacun un poste, mais personne n'a pu être nommé à Aix, Grenoble, Montpellier, Nice, Paris. Pour les 12 enseignants inscrits sur la liste d'aptitude (68 candidats), **aucun** poste.

● SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

46 mutations satisfaites pour 71 demandes. Les certifiés de S.T.E. et d'histoire-Géo nommés provisoirement l'an dernier le sont définitivement. Les nouvelles demandes, possibles à condition d'occuper un poste en SES ont été de 13 en histoire-géo. (2 acceptés) et 11 en STE (3 acceptées). Peu de problèmes pour les 1ères affectations, beaucoup ayant obtenu leur premier vœu. Sur 8 enseignants inscrits sur la L.A., 4 sont nommés. A remarquer l'extrême diversité des dotations en postes selon les districts, les départements, les académies.

● MATHEMATIQUES

1. **Mutation.** Pour 2 121 demandes, 1 354 mutations, avec environ 450 interventions lors de la CAP. Le bilan est donc assez positif, les 2/3 des demandes ayant été satisfaites grâce à un léger déblocage de postes. A signaler que pour les classes préparatoires et les terminales C et E, l'Inspection Générale décide seule, et qu'elle peut exercer son veto pour une mutation vers un lycée. (Ses arguments : la note, mais aussi... l'âge !).

2. **1ères affectations.** Pas de gros problèmes mais on s'oriente peu à peu vers une situation comparable aux autres disciplines.

3. **D.M.** Pour 23 candidats, et 14 enseignants de la L.A., les 4 PEGC et PEG ont eu un poste.

● PHYSIQUE

1. **Mutations.** Pour 1 185 demandes, 526 ont été satisfaites (dont 151 modifiées lors de la CAP). Les postes de technologie en lycée n'ont plus été différenciés. Il fallait 29 pts pour obtenir Montpellier, 26 pour Grenoble et Toulouse, 24,5 pour Aix. Ces académies sont très demandées : 115 demandes pour la ville de Grenoble, 7 ont eu

satisfaction ! En électricité, 24 sur 31 mutés, mais 18 sur 42 en A 2 et A 3, 4 sur 18 en A'2.

2. **Premières affectations.** Aucune pour Aix, Grenoble, Montpellier, Paris, Toulouse : 1 pour Rennes, 2 pour Bordeaux et Nice, 3 pour Clermont etc... La situation n'est pas désespérée mais l'avenir se présente mal pour 1975 et après.

3. **D.M.** Pour 13 inscrits sur la L.A., 2 ont eu un poste.

● SCIENCES NATURELLES

1. **Mutations.** 1 072 candidats, 412 mutés soit 38,5 % (dont 134 modifications en cours de CAP). Le mouvement est donc difficile, surtout au Sud de la Loire.

2. **Premières affectations et D.M.** Là aussi il y a resserrement : pas de poste à Montpellier, Nice, Paris, 1 seul à Aix, Grenoble, Toulouse. Pour les D.M., 87 candidats, 59 inscrits sur la L.A. dont 45 enseignants... et 7 nominations seulement.

● DISCIPLINES TECHNIQUES

1. **Mutations à l'ordinateur** (modifications en CAP)

CAPET B 1 - (C.M.I.) : 106 demandes : 60 satisfaites

CAPET B 2 - (bâtiment) : 14 demandes : 12 satisfaites

PT-PTA fabric. mécan. : 218 demandes : 97 satisfaites

PT-PTA électronique : 35 demandes : 23 satisfaites

PTA commerce : 75 demandes : 45 satisfaites.

2. Mutations sans ordinateur

— Chefs de travaux : 21 demandes, 9 satisfaites pour les mutations. En 1ères affectations, 7 au concours normal degré supérieur (1973), 34 au concours interne (sur place).

— P.T. (divers) : 14 demandes, 6 satisfaites.

— P.T.A. (divers) : 156 demandes, 72 satisfaites.

● DISCIPLINES ARTISTIQUES

1. **Mesures de carte scolaire** très nombreuses cette année (111 en dessin, 65 en musique, 52 en TME) elles sont provoquées par la séparation de CES attachés à des lycées, ou par les mesures d'optimisation. De nombreux collègues devront compléter leur service dans d'autres établissements.

2. **Mutations** 620 demandes en dessin (344 satisfaites) 262 en musique (204 satisfaites), 237 en TME (175 satisfaites). Moins de problèmes qu'ailleurs du fait du grand nombre de postes non pourvus ce qui n'est pas consolant pour le présent et l'avenir : non seulement les enseignements ne sont pas assurés mais la suppression des dédoublements en 6e puis 5e, le non-dédoublement des 3e et 4e, chargent les enseignants et réduisent les postes.

3. **Premières affectations** : En musique 99 certifiés, 26 CE ; en TME, 72 et 59 ; en dessin 244 et 24. Si ce dernier résiste les deux autres disciplines, et surtout les TME restent les parents pauvres.

4. **D.M.** En dessin et musique, les candidats, chargés d'enseignement, sont tous titularisés sur leur poste. En TME par contre, 4 sur 10 sont refusés par l'inspectrice. L'affaire est suivie de près par le secrétariat national.

● CENTRE NATIONAL DE TELE-ENSEIGNEMENT

Les statistiques ont paru dans S.U. n° 628 et 633. Elles montrent le très grand nombre de candidats et le petit nombre de postes disponibles hélas.

Les 1ères nominations se font toujours pour un an. Le maintien s'évalue sur la proposition du **Comité Médical**, et c'est à ce niveau qu'il faut obtenir la prolongation (en fournissant un dossier attestant les difficultés à assurer un enseignement oral et la compétence à assurer le service correspondant au poste désiré).

● ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT

1. Mutations interacadémiques

En cas de postes vacants, priorité a été donnée : 1. aux réintégrations, 2. aux rapprochements de conjoints. Les A.E. stagiaires ne peuvent, sauf cas familial, être mutés et il faut en gros, 4 ans de séjour dans le poste pour avoir une chance.

Sur 921 demandes, 439 ont été satisfaites (48%). Mais la proportion est meilleure en documentation (89 sur 128) que pour les AE chargés d'enseignement (350 sur 793). Les 9 académies méridionales et parisiennes ont été demandées 540 fois (226 mutations), les 16 autres 381 fois (213 mutations).

2. D.M. d'A.E.

Le C.A.P. ne s'est réunie que le 22 août ! Pour 12 000 candidats licenciés d'enseignement et retenus du groupe I, 584 ont eu

une DM d'AE chargé d'enseignement, 150 d'AE chargé de la documentation.

Quelques chiffres :

Lettres mod. : 2 109 candidats, 58 retenus
Hist. : 2 120 candidats, 54 retenus
Physique : 1 562 candidats, 37 retenus
Anglais : 1 555 candidats, 75 retenus
Espagnol : 402 candidats, 0 retenu
Etc...

Pour être délégué il fallait avoir à la fois un barème très élevé et peu d'exigences quant aux académies demandées.

C'est donc l'hécatombe organisée, la solution finale qui s'amorce, à moins que l'action syndicale (et la négociation en cours) ne renversent la vapeur...

*

Le présent compte rendu, qui paraîtra long à certains, n'est pourtant qu'un résumé des remarques formulées par les élus en CAPN, qui ont assuré leur lourde tâche avec dévouement et compétence, et par le secrétariat national entièrement mobilisé pendant 3 semaines.

Les candidats aux mutations, réintégrations, disponibilités 75 trouveront des **compléments**, et des **conseils détaillés** dans les feuilles de renseignement qui sont à leur disposition au secrétariat national : pour la recevoir, renvoyer une enveloppe timbrée (à 1,40 F) avec votre adresse, en précisant votre catégorie. (Voir talon dans SU n° 638 et 639).

Des feuilles spéciales seront fournies ultérieurement et signalées dans SU, pour les cas suivants : mutations à l'étranger, établissement expérimentaux, promotion interne, DM d'AE stagiaire.

Pierre FLEITH

(1) Il s'agit bien sûr, ici et ci-dessous, des Académies et non des villes d'Aix, Nice, etc...

VINS FINS
D'ALSACE

de propre production, colis assortis Sylvaner, Riesling, Gewurtztraminer
12 bouteilles 102
24 bouteilles 198

Appellation
contrôlée

FRANCO
T.V.A. comprise

Charles Beck, 67650 / Dambach-la-Ville

sgen-cfdt et formation continue

DEUX STAGES INTER-ACADEMIQUES

Des équipes de militants engagés dans la Formation continue en liaison avec les structures du SGEN-CFDT : tel était l'objectif essentiel des deux stages organisés du 3 au 6 septembre 1974 l'un à Bierville par les académies du nord de la Loire, l'autre dans le Gers, pour les académies du sud.

WEEK-END A METZ (9 ET 10 NOVEMBRE 1974)

Le SGEN-CFDT de Moselle a tenu une session de travail sur l'organisation de la formation continue et le rôle du SGEN et de la CFDT. J. Falga, du Bureau National du SGEN était présent.

STAGES DE CONVERSION POUR LES AUXILIAIRES

La commission permanente du SGEN-CFDT a rendu publique le 7 novembre une déclaration relative aux « stages de conversion des auxiliaires ». Après avoir rappelé que les stages de conversion « ne peuvent pas être dissociés du problème de l'emploi dans l'Education Nationale », la commission permanente dénonce la dégradation que l'on fait subir en cette occasion à la « formation continue » qui joue ici le rôle « d'infirmerie sociale ». M. Haby qui s'est référé à plusieurs reprises aux mesures envisagées pour les chômeurs du secteur privé doit donner l'assurance au personnel de l'Education Nationale que les conditions de recrutement et d'organisation ainsi que les objectifs précis des « stages de conversion » seront discutés avec les organisations syndicales ».

J. Falga

à noter

EDUCATION PHYSIQUE ELECTIONS 24 JANVIER 1975

Tous les enseignants d'Education Physique (professeurs - maîtres - professeurs adjoints chargés d'enseignement) sont appelés à voter le 24 janvier 1975 pour élire les membres du Conseil de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports.

Le S.G.E.N.-C.F.D.T. présente une liste nationale dans chacune des trois catégories.

Demandez auprès de vos responsables S.A.G. du S.G.E.N.-C.F.D.T. les textes vous informant des modalités de vote et des luttes du S.G.E.N.-C.F.D.T. pour la défense de l'Education Physique à l'école, menacée plus que jamais.



quelle action commune ?

Les périodes d'action ont, entre autres choses, le mérite de mettre en relief un certain nombre de problèmes. Le courrier reçu, les informations transmises, les échanges effectués sont significatifs à cet égard.

Un des sujets souvent abordé dans la récente période porte sur l'action commune, ou plutôt sur l'absence d'un front syndical uni que nous nous sommes attachés à sauvegarder depuis plusieurs années et qui a éclaté, provisoirement nous l'espérons, lors de la dernière rentrée scolaire.

« Faire l'unité au sommet », « faire taire les divergences », « dépasser les questions de boutique », telles sont en gros les remarques formulées.

Des constatations

Il s'agit en général de sections d'établissement, parlant intersyndicalement et qui sont préoccupées de la situation et motivées pour l'action. Ceci prouve que les camarades sont d'accord sur la plateforme proposée, puisque c'est en fait le problème du rapport de force qu'ils posent. A côté des objectifs se situe la question des modalités d'action, mais ce n'est pas elle qui domine en l'occurrence, et parfois il y a confusion entre ces plans.

Le fait que nous soyons interpellés de cette manière prouve incontestablement qu'il y a, soit manque d'information, soit interférence d'informations divergentes.

La réalité

Précisément, nos objectifs de lutte, depuis la rentrée, démontrent à l'évidence qu'il s'agit de tout autre chose que de « problèmes de boutique ».

Sur l'auxiliariat, nous avons estimé que la solution du problème ne pouvait être satisfaite par les mesures permanentes contenues dans le projet de statut. Il en est de même en ce qui concerne les Chefs de Travaux, dont la situation est figée dans ce même projet.

Au sujet de l'emploi, des postes budgétaires — et les faits le prouvent — il y a suppression de postes en C.E.T. et par voie de conséquence aggravation des conditions de travail. Autre conséquence de cette politique : impossibilité d'appliquer la circulaire Couzior.

Enfin, les dernières informations relatives au futur Statut n'ont fait que confirmer nos craintes.

Les divergences

A moins de refuser volontairement de constater les réalités, on ne peut que constater les profondes différences existant entre la F.E.N. d'une part, et le S.G.E.N. et la C.G.T. d'autre part.

Dès fin septembre, accepter de considérer que les problèmes seraient réglés dans le cadre du futur Statut équivalait à donner un chèque en blanc pour ce Statut, circonstance aggravante, alors que nous avions constaté l'absence de propositions de solutions de la part du Ministre.

Et la politique salariale conduite par la F.E.N. et désapprouvée et combattue par la C.F.D.T. n'est pas de nature à modifier la situation, au contraire.

Etre logique

● Un lourd, un très lourd contentieux, un Statut lui aussi lourd de conséquences et de menaces, une incertitude quant au devenir de nos établissements, tel est le tableau.

● Une volonté de lutte pour défendre établissements et personnel — notre volonté — celle du S.G.E.N. C.F.D.T.

● Des camarades qui s'interrogent, s'inquiètent devant le refus d'action, et les appels à l'inaction, parce qu'ils sentent qu'un fossé se creuse de plus en plus entre une certaine manière de faire l'histoire et la réalité des faits, entre deux conceptions de l'action syndicale : celle qui consiste inévitablement à renforcer le pouvoir et sa politique d'éducation, et celle qui est au service des travailleurs, de tous les travailleurs.

Cela, deux types de réponses sont offerts au personnel :

— prendre leur part, toute leur part aux luttes car c'est sur le terrain, à la base, que le rapport de forces se modifiera en leur faveur.

— rejoindre les rangs du S.G.E.N. C.F.D.T. puisqu'ils auront ainsi choisi.

Jules Bénétou

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES C.E. ET C.P.E.

Horaires et contenu des épreuves ; conditions d'inscription ; constitution des dossiers ; compte-rendu, mémoire. Dans le B.O. n° 42 du 14 novembre 1974.

déclaration du S.G.E.N.-C.F.D.T. (C.E.T.) et du S.N.E.T.P.-C.G.T.

Le 5 décembre les 4 syndicats des Collèges d'enseignement technique ont rencontré Monsieur Vandevoorde représentant le Ministre de l'Éducation nationale.

À l'issue de cette rencontre les syndicats CGT-CFDT constatent

1) que la volonté des personnels de voir négocier l'ensemble de leurs problèmes revendicatifs avec la totalité des organisations représentatives a contraint le Ministre à changer de ton à leur égard.

2) que le Ministre a confirmé sa décision de refuser toute négociation sur le projet de statut des personnels des CET malgré la « masse » de télégrammes, motions, pétitions reçus au Ministère exigeant une négociation rapide sur ce sujet.

3) que le Ministre a pris acte des revendications sur lesquelles la CGT et la CFDT demandent l'ouverture immédiate d'une négociation sérieuse, sans pour autant s'engager à ouvrir les dites négociations.

4) que le représentant du Ministre a dressé pour ce qui est des revendications des Conseillers d'éducation, des faisant fonction de CE, de la résorption de l'auxiliariat, les points sur lesquels une étude est entreprise dans ses services et qui feront ultérieurement l'objet d'une négociation. Le représentant du Ministre s'est refusé de s'engager sur une date précise de ces négociations ainsi que sur un délai indicatif.

Néanmoins il a tenu à souligner, suite aux questions posées, que le règlement de ces problèmes ne pourrait, notamment pour les Conseillers d'Éducation et faisant fonction, entraîner de dépense budgétaire non prévue au budget 1975 et que pour l'auxiliariat le cadre en serait fixé par la Fonction Publique.

5) que les autres organisations syndicales (SNET AA et FO) n'ont soutenu aucune des propositions de négociation du SNETP et du SGEN CET ni sur le statut ni sur les autres problèmes. Leur silence est lourd de conséquences.

Les syndicats CGT et CFDT ont rappelé au cours de cette rencontre qui n'a pas de fait revêtu le caractère d'une négociation leur volonté qui n'est autre que la volonté du personnel de négocier l'ensemble des problèmes revendicatifs en suspens. Ils ont souligné — comme ils en ont exprimé le désir depuis toujours — qu'ils étaient prêts à toutes négociations, même partielles, mais que cela ne les amènerait en aucune façon à renoncer à la défense du contentieux, de tout le contentieux CET que le Ministre refuse encore de porter autour d'une table de négociations.

Les syndicats CGT et CFDT ont décidé d'informer leurs instances statutaires ainsi que l'ensemble des personnels sur le résultat de cette rencontre du 5 décembre d'appeler les personnels après l'analyse des résultats à exiger, si telle est leur volonté, par les formes qu'ils jugeront les meilleures dans l'unité la plus large, l'ouverture de négociations sérieuses sur l'ensemble des problèmes que le Ministre refuse dans l'immédiat, de négocier, à souligner leur désir de voir la « négociation » sur les CE et faisant fonction de CE et auxiliaires se poursuivre très rapidement et déboucher sur des résultats concrets, conduisant à l'amélioration des conditions de travail des CE, à l'octroi à cette catégorie de la revalorisation indiciaire, à la titularisation des faisant fonction et des auxiliaires, à des mesures salariales conséquentes pour les faisant fonction de Conseiller d'éducation.

Dans le cadre de la journée interprofessionnelle sur l'emploi dans la perspective de négociations salariales de la Fonction Publique, le SNETP et le SGEN-CET invitent les personnels à participer à la journée du 12 décembre notamment aux manifestations organisées à cette occasion en liant leurs revendications particulières à leurs revendications générales de fonctionnaires et en exprimant leur volonté de voir prendre les mesures économiques qui s'imposent pour que les jeunes qu'ils forment ne soient pas chômeurs avant d'avoir travaillé.

Paris, le 6 décembre 1974

Une session de l'UFFA-CFDT

À Bierville, du 10 au 12 octobre 1974, des responsables de plusieurs fédérations de l'UFFA-CFDT (Inter-Co, fédérations des finances, de l'Équipement, de l'agriculture, des PTT, des affaires sociales et du SGEN) ainsi que de la fédération des Cheminots CFDT, ont tenu une session d'étude sur les problèmes de la formation continue dans la Fonction Publique. Après avoir replacé leur réflexion dans le cadre général des positions confédérales en matière de formation professionnelle et d'éducation permanente (Roger FAIST, du bureau national confédéral a introduit les débats), nos camarades ont confronté leurs expériences diverses et leurs pratiques syndicales, enrichissant par là-même les acquis de l'Union des fédérations des fonctionnaires et assimilés de la CFDT.

Avec le secrétaire général de l'UFFA-CFDT, Raymond CABARET, les responsables de nos diverses fédérations ont recensé les nombreux obstacles auxquels se heurtent nos organisations quand elles demandent l'application effective de la loi de 1971 aux personnels qui dépendent de l'État-patron. Pourtant, les participants du stage de Bierville ont constaté également que les choses commencent à bouger.

Nous nous emploierons donc, partout où nous sommes, au cours des prochains mois, à transformer en réalités tangibles ce qui n'est encore que « l'esquisse d'une esquisse » de la formation continue dans la Fonction publique.

à noter

administration universitaire

Devant les nombreux appels téléphoniques qui submergent le secrétariat national de la rue Mayran, nous rappelons à toutes les personnes concernées que la permanence pour l'A.U. n'a lieu que l'après-midi seulement. Pour toutes demandes de renseignements et autres, le secrétariat invite les camarades à s'adresser d'abord à leur secrétaire départemental ou académique. (En particulier pour les académies de la région parisienne).

A 15 ans, finie la belle vie,
T'es plus un môme, t'es plus un petit !
Je me retrouve les deux mains dans le pétrole,
A frotter des pièces de bagnole.
Etre 10 h dans un atelier
Ça vous épanouit la jeunesse,
Ça vous arrange même la santé,
Pour le monde on a de la tendresse !

F. Béranger

15 ans, placé chez un boulanger : travail de nuit, jusqu'à 80 heures par semaine parfois. Résultat : une décalcification de la hanche, handicapé pour la vie ! Une victime de la loi ROYER. Cas extrême, direz-vous ? Voire.

Voici quelques témoignages d'élèves de C.P.A. au C.E.S. Victor Hugo de CHAUNY (1) :

Une fille placée vendeuse dans un magasin :

« Madame me fait faire ses courses, son ménage, après je suis aux réserves pour le remplissage des rayons. Je n'ai jamais un samedi de libre. Je ne sors jamais, je n'ai jamais fait la vente ».

Voilà qui coûte encore moins cher qu'une jeune fille au pair et pour plus de travail.

Le travail effectif des élèves ne peut en principe excéder 40 h, mais sur avis favorable de l'inspecteur du travail des dérogations sont acceptées !

« Pour moi ça ne va pas, déclare ce garçon employé dans une boulangerie, je dois porter des sacs de 50 kg alors que je n'ai pas le droit. Pendant un temps je recevais des baffes par mon chef, il me faisait des tas de vacheries. Tout ça parce qu'il ne pouvait m'encaisser. »

Devant ces problèmes de sécurité et de brimades que peuvent faire parents et maîtres : retirer l'enfant de chez l'employeur. Mais après qu'en faire ?

Un autre garçon témoigne et analyse :

« Pour moi ce qui n'est pas juste, c'est qu'on ne soit pas payé du travail qu'on fait, parce que si on n'était pas là, les patrons seraient obligés d'employer un homme pour le travail qu'on fait. On prend la place d'un ouvrier. »

Inutile de souligner ce point en période de montée du chômage. Pour ce qui est de la rémunération, en principe le contrat doit prévoir la constitution d'un pécule ou d'une bourse. Mais en

fait c'est une main-d'œuvre gratuite et « corvéable à merci » qui est livrée à l'exploitation patronale.

Résultat : l'écœurement de ces « pré-apprentis » :

« Il y a une chose qui est certaine c'est qu'à la fin de l'année, je laisserai tomber le travail où je suis, j'irai chercher ailleurs, parce que là on est pas encouragé. »

En principe toujours, la C.P.A. est destinée aux élèves qui désirent préparer le C.A.P. par la voie de l'apprentissage. En fait l'agrément ne peut être refusé à une entreprise, pour la seule raison qu'elle ne prépare pas le C.A.P. Et aucune obligation n'est faite aux entreprises de signer un contrat d'apprentissage après la C.P.A.

De dérogations en lacunes, de lacunes en tolérances, les textes permettent donc un grand nombre d'abus. Malgré cela, il arrive même que ces textes si laxifs ne soient pas respectés, faute de moyens, ainsi au C.E.S. d'EZY-sur-Eure, le C.P.A. compte 48 élèves alors que le maximum est de 30.

Les réformes passent (Fontanet, Haby...), la loi ROYER reste. Un enfant de CHAUNY nous interpelle :

« Il faudrait faire quelque chose pour que tous comprennent que ça n'est pas normal ».

Il faut donc nous attaquer constamment à ce problème : chaque section d'établissement où il y a une C.P.A. devrait procéder à une enquête sérieuse (2) sur ces C.P.A., recueillir des témoignages précis et significatifs d'élèves, de maîtres, de parents, d'employeurs.

Ainsi pourrions-nous arriver à un LIVRE NOIR de la loi ROYER pour dénoncer le scandale des GOSSES A VENDRE !

Jean-François LAUNAY
Pierre GAUTHIER

(1) Témoignages tirés d'un document présenté par l'A.P.F., l'A.P.E., la C.F.D.T. la C.G.T., le C.P.E., la F.E.N., la J.O.C. et la J.O.C.F., le S.G.E.N.-C.F.D.T. de CHAUNY (02) portant sur 73-74.

(2) Une fiche-guide d'enquête est envoyée aux S.A.G., S.A.2., S.A. P.E.G.C.-VOIE III, la réclamer en cas de besoin.



Les enfants de la fabrique vus par Van Gogh